

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

#### Etaients présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

#### Etaients absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

#### Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

#### Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2021/005772

Rapport n°20 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2021 (Subventions inférieures à 23 000 €)

## **Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles** **Deuxième session 2021 (Subventions inférieures à 23 000 €)**

**Rapporteur** : M. Michel JASSEY, Vice-Président  
**Commission** : Proximité, santé, culture et sport

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Contributions manifestations artistiques et culturelles »	Montant prévu au budget 2021 : 120 000 € Montant de l'opération : 14 000 €

### Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à des associations culturelles dans le cadre de la deuxième session d'instruction 2021 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Il est proposé d'accorder 5 subventions à 5 associations pour un montant total de 14 000 €.

### **I. Présentation du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles**

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

### **II. Rappel de la première session d'attribution 2021**

En 2021, 9 manifestations artistiques et culturelles organisées par 9 associations culturelles de Grand Besançon Métropole ont d'ores et déjà été subventionnées pour un montant global de 51 000 €.

En raison de la crise sanitaire, pour cette première session 2021, les demandes de subventions ont été instruites sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur ces manifestations, qu'elles soient reportées, modifiées ou annulées. Un bilan, notamment financier, au cas par cas, sera réalisé en fin d'année 2021.

### III. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles – deuxième session 2021

Pour cette deuxième session 2021, 7 dossiers ont été déposés et instruits : 3 pour des manifestations récurrentes et 4 pour des manifestations nouvelles.

Au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation relatifs au règlement du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles de Grand Besançon Métropole, il est proposé d'accorder 5 subventions à 5 projets de manifestations (2 récurrentes et 3 nouvelles et exceptionnelles) pour un montant total de 14 000 €, aux associations suivantes :

Association	Manifestation, dates	Proposition subvention
Manifestations récurrentes :		
Collectif Jeune Public Bourgogne-Franche-Comté	Coup de projecteur 2021, rencontre avec la création jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté, du 13 au 14 octobre 2021	3 000 €
Association du Goudron et des Plumes	Festival du Bitume et des Plumes, du 1 <sup>er</sup> au 3 octobre 2021	2 000 €
Manifestations nouvelles ou exceptionnelles :		
Compagnie Pagnozoo	Noël au Haras, 15 représentations en décembre 2021	5 000 €
Grain D'Pixel Association pour la photographie	Festival Photographie Besançon, du 25 septembre au 24 octobre 2021	3 000 €
Le Chemin du Son	Duo de maîtres, musique classique de l'Inde : à la découverte de la tradition ancienne Dhrupad, manifestation reportée entre mi-juin et mi-juillet 2022	1 000 €
TOTAL		14 000 €

Comme pour la première session 2021, dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19 toujours en cours, ces subventions ont été instruites sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur ces manifestations, qu'elles soient reportées, modifiées ou annulées.

A noter toutefois que l'association The Serious Road Trip ayant déposé sa demande et décidé d'annuler son festival Serious prévu en septembre 2021, n'ayant engagé aucun frais, a renoncé à sa demande de subvention pour cette 2<sup>ème</sup> session 2021.

Il sera réalisé un bilan, en particulier financier, au cas par cas, en début d'année prochaine, avec les associations subventionnées dont les projets auront été les plus gravement affectés par la crise sanitaire, pour tenir compte, lors de l'instruction des demandes de subvention à venir, de l'impact sur leur situation financière des baisses de recettes et, éventuellement, de charges, ainsi que des mesures de soutien exceptionnelles dont elles auraient pu bénéficier.

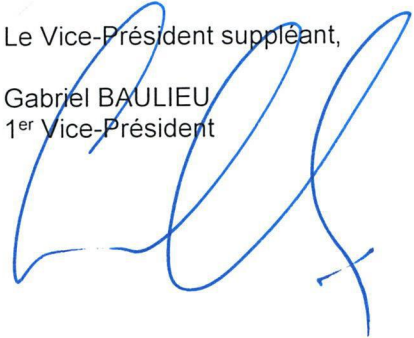
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 5 subventions pour un montant total de 14 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0